

ARRÊTÉ du 8 février 2016

Portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2015
autorisant le renouvellement du système de vidéoprotection
d'AXA France assurances
1, avenue de La Châtre, 36000 CHATEAUROUX

Le Préfet,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2015 susvisé ;

Vu la demande de suppression du système de vidéoprotection installé au sein d'AXA France assurances, 1, avenue de La Châtre, 36000 CHATEAUROUX, présentée par Monsieur Charles GNANAPRAGASSA ;

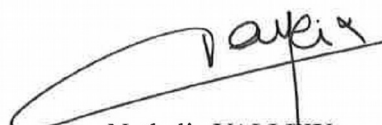
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 24 juin 2015 autorisant le renouvellement du système de vidéoprotection d'AXA France assurances - 1, avenue de La Châtre, 36000 CHATEAUROUX, **est abrogé**.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la préfecture.

Pour le Préfet
et par délégation
le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX